

# Assurance chômage : non au nivellement par le bas, oui à une juste indemnisation !

***C'est au patronat de payer, pas aux demandeurs d'emploi et salariés précaires !  
Le 27 février, manifestons !***

Dans la négociation en cours, les droits des demandeurs d'emploi sont violemment attaqués : intérimaires, intermittents du spectacle, travailleurs précaires de toutes sortes, le Medef et ses acolytes veulent vous faire payer la crise et la flexibilité à outrance, en baissant ou supprimant les droits.

## **Mobilisons-nous toutes et tous !**

Le patronat, emmené par le Medef, argue que les caisses de l'Unedic, organisme gérant l'assurance chômage, sont en déficit ! Ce n'est pas étonnant vu la situation de l'emploi : le patronat a fait le choix de la flexibilité à outrance, c'est cette politique qui cause le déficit ! 51 % des entrées au chômage sont dues à des fins de CDD et d'intérim, et cela coûte 8 milliards d'euros, les ruptures conventionnelles pèsent pour 4,4 milliards alors que le déficit annuel de l'Unedic se monte à plus de 5 milliards d'euros : les comptes sont faciles à faire.

Tout en favorisant la flexibilité à outrance, faisant baisser les salaires, le patronat veut désormais transférer le financement de la protection sociale aux chômeurs eux-mêmes et à l'État : c'est cela aussi le coût du Capital que nous dénonçons !

Il faut au contraire lutter contre la précarité et améliorer les droits, la CGT a des propositions en ce sens, alors que celles du patronat visent à détourner le sens même de la protection sociale.

Le Medef veut :

- supprimer le régime des intérimaires (l'annexe 4) ;
- supprimer le régime des intermittents du spectacle (annexes 8 et 10) ;

- baisser drastiquement les allocations des plus précaires qui alternent petits boulots et chômage ;
- supprimer le complément d'indemnisation lié à l'activité réduite ;
- moduler les allocations à la baisse si le chômage baisse : comme si le demandeur d'emploi était responsable de sa situation... ou bien il devra accepter n'importe quel petit boulot ;
- remonter le seuil d'ouverture des droits de 4 à 6 mois, excluant encore de nombreux travailleurs de toute indemnisation, alors que moins d'un chômeur sur deux est actuellement indemnisé.

## **Nos propositions : mieux indemniser, mieux former et lutter contre la précarité**

Les privés d'emploi ont besoin aujourd'hui d'une amélioration d'un système qui n'est pas à la hauteur de la situation de l'emploi actuel.

Taxer les contrats courts et les temps partiels permettrait de faire rentrer entre 1,4 et 3 milliards d'euros suivant la formule retenue, augmenter les cotisations d'un point rapporterait 5 milliards. Rappelons que les aides publiques rapportent au patronat 200 milliards si on y inclut les 30 milliards de la suppression des cotisations famille accordée par le gouvernement dans son pacte de responsabilité.

## **Mieux indemniser, c'est :**

- indemniser plus longtemps, dans une situation où le chômage de longue durée explose (900 000 à 2,1 milliards en 3 ans),

- indemniser plus rapidement les primo demandeurs d'emploi qui peinent à se constituer les quatre mois indispensables pour accéder à une indemnisation ;
- augmenter la durée des droits des seniors dans un contexte où les employeurs ne veulent plus embaucher de salariés de plus de 50 ans.

**Mieux former**, car nombreux sont ceux qui ne retrouveront d'emploi qu'à condition de se reconvertir ou d'améliorer leur qualification. Mais le Medef ne veut pas en entendre parler et

se retranche derrière le dernier ANI formation dont tout le monde sait qu'il sera insuffisant.

**Lutter contre la précarité**, c'est faire payer plus les employeurs qui abusent des contrats courts et des temps partiels, c'est augmenter les droits des plus pauvres ; aucune indemnisation ne devrait être inférieure à 80 % du Smic, c'est lutter contre les ruptures conventionnelles et particulièrement les cas où l'employeur s'en sert pour se débarrasser des salariés les plus âgés ou éviter les PSE (plan de sauvegarde de l'emploi).

**Avec la CGT, tous ensemble : salariés en emploi ou privés d'emploi, intermittents, précaires, intérimaires, nous devons dire stop au patronat. Chaque salarié de ce pays a le droit, quand il est frappé, par le chômage, d'avoir une assurance chômage qui lui permette de faire face.**

**Le 27 février, manifestons !**

**Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.**

**Bulletin de contact et de syndicalisation**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Age : ..... Profession : .....

Entreprise (nom et adresse) : .....

.....



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 55 82 81 94, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr. **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)**